



COMMUNE DE SAINT-DOLAY

Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du 11 mars 2026 - 19h00

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 MARS - 19H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 13 - pouvoirs : 3 soit 16 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoints : Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Bruno CRESPEL Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE

Absents excusés : Wilhelm BLANCHARD, Christine CHAZELLE donne pouvoir à Audrey BERTRET, Lauriane DOUILLARD donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON, Isabelle SIRLIN donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Vincent SAULNIER et Guillaume WACHNICKI

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h20.

Patricia CANAUX est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2026

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES :

- ✓ Compte Financier Unique 2025 – budget principal
- ✓ Compte Financier Unique 2025 – budget Assainissement
- ✓ Compte Financier Unique 2025 – budget Lotissement des Châtaigniers
- ✓ Convention avec l'Ogec de l'école Notre Dame Jeanne d'Arc
- ✓ Travaux d'aménagement intérieur du centre de loisirs : demande de subvention

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :

✓ FINANCES :

✓ Compte Financier Unique 2025 – budget principal

Le Compte Financier Unique (CFU) est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CFU 2025 du budget principal s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes de fonctionnement	2 573 000.00 €	2 726 214.12 €
Dépenses de fonctionnement	2 573 000.00 €	2 352 925.87 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat de fonctionnement		373 288.25 €

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes d'investissement	2 862 000.00 €	1 547 115.76 €
Dépenses d'investissement	2 862 000.00 €	1 397 796.08 €
Report du résultat antérieur		-170 044.80 €
RAR dépenses		780 340.18€
RAR recettes		462 427.36 €
Besoin de financement en investissement		-338 637.94 €

M. le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Nicolas GURIEC, 2ème adjoint, soumet au vote le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal. Après délibération et vote à l'unanimité le Compte financier unique 2025 est validé.

✓ **Compte Financier Unique 2025 – budget assainissement**

Le CFU 2025 du budget assainissement s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes de fonctionnement	125 000.00 €	63 020.31 €
Dépenses de fonctionnement	125 000.00 €	82 308.06 €
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat de fonctionnement		-19 287.75 €
	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes d'investissement	207 000.00 €	120 670.36 €
Dépenses d'investissement	207 000.00 €	151 495.94 €
Report du résultat antérieur		-30 825.75 €
RAR dépenses		
RAR recettes		
Excédent de la section d'investissement		+ 22 739.69 €

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Nicolas GURIEC, 2ème adjoint, soumet au vote le CFU 2025 du Budget Assainissement. Après délibération et vote à l'unanimité le Compte financier unique 2025 est validé.

✓ **Compte Financier Unique 2025 budget lotissement des Châtaigniers**

Le CFU 2025 du budget lotissement des châtaigniers s'établit comme suit :

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes de fonctionnement	179 338.83 €	60 708.95 €
Dépenses de fonctionnement	179 338.83 €	60 708.96 €
Report du résultat antérieur		+59 333.83 €
Résultat de fonctionnement		59 333.84 €

	Vote du Budget 2025	Réalisations 2025
Recettes d'investissement	134 024.00 €	60 708.95 €
Dépenses d'investissement	134 024.00 €	
Report du résultat antérieur		0.00 €
Résultat d'investissement		-60 708.95 €

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Nicolas GURIEC, 2ème adjoint, soumet au vote le CFU 2025 du Budget lotissement des Châtaigniers. Après délibération et vote à l'unanimité le Compte financier unique 2025 est validé.

✓ **Convention avec l'Ogec de l'école Notre Dame Jeanne d'Arc**

Madame Gaëlle DAVID rappelle la délibération du 28 février 2013 sur le mode de calcul de la subvention attribuée à l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc.

En effet, le versement à l'école privée Notre-Dame Jeanne d'Arc de Saint-Dolay est calculé sur la base du coût moyen de l'élève des trois dernières années de l'école publique.

Le cout moyen par élève est de :

- Pour les classes maternelles : 1 602.39 € par élève ;
- Pour les classes élémentaires : 444.89 € par élève.

Le montant total versé à l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc sera déterminé en multipliant le coût moyen par élève primaire et maternelle par le nombre d'élèves habitant Saint-Dolay au 1er janvier 2026.

Le montant versé à l'OGEC de l'école Notre Dame Jeanne D'Arc sera de :

- Pour les classes maternelles : 1 602.39 € par 50 élèves = 80 119.50 € ;
- Pour les classes élémentaires : 444.89 € par 64 élèves = 28 472.96 €

Le montant total versé soit 108 592.46 €, à l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc sera Les crédits sont inscrits au budget 2026.

Après délibération et vote à l'unanimité le montant versé à l'OGEC dans le cadre de la convention est validé.

✓ **Travaux d'aménagement intérieur du centre de loisirs : demande de subvention**

Madame Gaëlle DAVID explique que les travaux de réaménagement et extension du Centre de Loisirs sont en cours et la fin des travaux est estimés pour fin juin, début juillet 2026.

L'aménagement en mobiliers et divers jeux sont en cours de réflexion qui peuvent être subventionné par la CAF à hauteur de 60%.

Il est proposé de valider le plan de financement ci-dessous et sollicité la CAF pour obtenir une subvention :

DEPENSES HT		RECETTES	
Aménagement de la cuisine du personnel	5 227.85 €	CAF 60% (Plafonné à 25 000 €)	25 000.00
Aménagement de la cuisine pédagogique des 3/6 ans	4 755.12 €		
Lave-linge et sèche-linge	991.64 €		
Aménagement d'un espace inclusion (enfant porteur de handicap)	1 092.41 €	Autofinancement	20 000 .00
Enceintes	999.99 €		
Divers mobiliers et jeux (bureaux, armoires ...)	27 773.78 €		
Ordinateur portable	1 118.95 €		
Divers	3 040.26 e		
TOTAL	45 000.00 €	TOTAL	45 000.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le plan de financement de l'aménagement intérieur du centre de loisirs et autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CAF du Morbihan ainsi que tout organisme susceptible d'accorder une aide financière.

Prochain Conseil Municipal le 20 mars 2026 à 20h30
